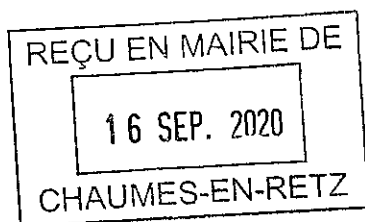


→ Unba



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

201005

Affaire suivie par Thomas GONNORD  
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)

Nantes, le 11 SEP. 2020

75

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
44 320 CHAUMES-EN-RETZ

**Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de CHEMERE commune déléguée de CHAUMES-EN-RETZ**

Monsieur le Maire,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous ma présidence, le 02 septembre 2020.

Après examen du projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de CHEMERE, commune déléguée de CHAUMES-EN-RETZ, la commission a formulé l'avis joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de déclaration de projet qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint

Pierre BARBÉRA



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Thomas GONNORD  
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)  
Réf :

Nantes, le 11 SEP. 2020

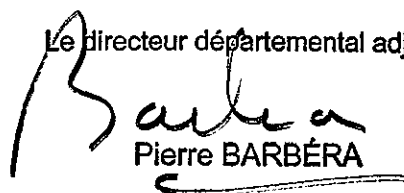
**Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de CHEMERE commune déléguée de CHAUMES-EN-RETZ**

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie le 02 septembre 2020 sous la présidence de M. Pierre BARBÉRA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique.

Après examen du projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de CHEMERE commune déléguée de CHAUMES-EN-RETZ, la commission émet à l'unanimité de ses membres **un avis favorable** pour la création de deux STECAL Nfe afin de permettre le survol d'espaces forestiers par des pales d'éoliennes.

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental adjoint



Pierre BARBÉRA